# Commission permanente du 25 sept 2020 - Rapport n° 116

Voie	Section	Parcelile	Superficie m²
Chemin de David	AN	27	72
Chemin de David	AN	46	119
Chemin de David	AN	47	134
Chemin de David	AN	48	151
Chemin de David	AN	86	178
Chemin de David	AN	87	159
Chemin de David	AN	88	88
Chemin de David	AN	308	117
Chemin du Gari	AO	180	269
Chemin du Gari	AP	133	6
Chemin du Gari	AP	161	4
Chemin du Gari	AP	167	7
Giratoire che. Gari/Aquaron/Merle	AP	384	121
Chemin du Gari	AP	454	63
Chemin du Gari	AW	6	12
Chemin du Gari	AW	7	182
Chemin du Gari	AW	188	154
Chemin du Gari	AW	241	36
Chemin du Gari	AW	243	210
Chemin du Gari	AW	245	215
Chemin du Gari	AW	247	17
Chemin du Gari	AY	274	125
Chemin du Gari	AY	276	188
Chemin du Gari	AY	323	5
Chemin de Phion	AW	31	143
Chemin de Phion	AW	32	100
Chemin de Phion	AW	55	10
Chemin de Phion	AW	56	113
Chemin de Phion	AW	57	167
Chemin de Phion	AW	249	226
Chemin de Phion	AW	251	207
Chemin de Phion	AW	253	17
Chemin de Phion	AW	255	222
Chemin de Phion	AX	82	52
Chemin de Phion	AX	136	212
Chemin de Phion	AX	169	192
Chemin de Phion	AX	211	68
Chemin de Phion	AX	237	92
Chemin de Phion	AX	239	103



### DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Pôle Expertise et Service Aux Publics

Division des Missions Domaniales

Pôle d'Evaluation Domaniale

16, rue Borde

13357 MARSEILLE CEDEX 20 Téléphone : 04.91.09.60.71

drfip13.pole-evaluation@dqfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Eric LÉGER Téléphone : 04 91 09 60 89

eric.leger@dgfip.finances.gouv.fr Réf : AVIS N° 2019-039V1748 Le Directeur Régional des Finances Publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône

à

Hôtel Départemental des Bouches du Rhône
A l'attention de M<sup>ne</sup> Marie-Paule BICIACCI.
Direction des routes et des ports
Arrondissement de l'Étang de Berre / Pôle foncier
42 route de St Pierre
13500 MARTIGUES

### AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Trottoirs et voiries

Contenance cadastrale: AY274 (125  $m^2$ ) – AY276 (188  $m^2$ ) – AY323 (5  $m^2$ ) – AW6 (12  $m^2$ ) – AW7 (182  $m^2$ ) – AW188 (154  $m^2$ ) – AW241 (36  $m^2$ ) – AW243 (210  $m^2$ ) – AW245 (215  $m^2$ ) – AW247 (17  $m^2$ ).

Adresse du bien : Ancienne Route départementale 51b Chemin du Gari – 13270 Fos-sur-Mer

VALEUR VÉNALE: 3 880 € HT (Trois mille huit cent quatre-vingts Euros Hors Taxes)

1 - Service consultant

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHÔNE.

Affaire suivie par :

M<sup>me</sup> Marie-Paule BICIACCI (mariepaule.biciacci@departement13.fr)

: 31/07/2019

2 - DATE DE CONSULTATION

DATE DE RÉCEPTION : 06/08/2019

DATE DE VISITE : Bien non visité

DATE DE CONSTITUTION DU DOSSIER « EN ÉTAT » : 21/08/2019

DATE DE CONSTITUTION DU DOSSIER « EN ETAT »

### 3 - Opération soumise à l'avis du Domaine - description du projet envisagé

Projet de cession à la commune de Fos-sur-Mer de plusieurs parcelles appartenant au département. Ces parcelles ont été aménagées au fil du temps par la commune en trottoirs et chemins piétonniers. Détermination de la valeur vénale

### 4 - Description du bien

Référence cadastrale: AY274 - AY276 - AY323 - AW6 - AW7 - AW188 - AW241 - AW243 - AW245 - AW247

Trottoirs et voiries.

### 5-Situation Juridique

- nom du propriétaire : Conseil Départemental des Bouches du Rhône.
- Situation d'occupation : Bien présumé libre de toute location ou occupation.



Commission permanente du 25 sept 2020 - Rapport n° 116

### 6 - Urbanisme et réseaux

RNU en zone PAU / PLU arrêté en juin 2017, en cours d'approbation. Zone UDC du PLU.

### 7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.

La valeur vénale du bien est estimée à :

AY274 - AY276 - AY323 - AW6 - AW7 - AW188 - AW241 - AW243 - AW245 - AW247 :

3 880 € HT

#### 8 - DURÉE DE VALIDITÉ

12 mois.

### 9 — Observations particulières

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur Régional des Finances Publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône, et par délégation, L'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques,

Philippe ROUANET

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques



#### DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-GÔTE D'AZUR ET DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Pôle Expertise et Service Aux Publics

Division des Missions Domaniales

Pôle d'Evaluation Domaniale

16, rue Borde

13357 MARSEILLE CEDEX 20 Téléphone : 04.91.09.60.71

drfip13.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Eric LÈGER Féléphone : 04 91 09 60 89

eric.leger@dgfip.finances.gouv.fr Réf : AVIS N° 2019-039V1749 Le Directeur Régional des Finances Publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône

à

Hôtel Départemental des Bouches du Rhône
A l'attention de M<sup>me</sup> Marie-Paule BICIACCI.

Direction des routes et des ports

Arrondissement de l'Étang de Berre / Pôle foncier

42 route de St Pierre

13500 MARTIGUES

### AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN: TROTTOIRS ET VOIRIES

Contenance cadastrale: AX82 (52 m²) - AX136 (212) - AX169 (192 m²) - AX211 (68 m²) - AX237

(92 m<sup>2</sup>) - AX239 (103 m<sup>2</sup>)

Adresse du bien : Ancienne Route départementale 51b Chemin de Phion - 13270 Fos-sur-Mer

VALEUR VÉNALE : 2 150 € HT (DEUX MILLE CENT CINQUANTE EUROS HORS TAXES)

1 - Service consultant

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHÔNE.

A FEATRE SULVIE PAR :

Mª Marie-Paule BICIACCI

(mariepaule.biciacci@departement13.fr)

2 - DATE DE CONSULTATION

DATE DE RÉCEPTION

DATE DE CONSTITUTION DU DOSSIER « EN ÉTAT »

\_\_\_\_

DATE DE VISITE

: 31/07/2019

: 06/08/2019

: Bien non visité

: 21/08/2019

# 3 – Opération soumise à l'avis du Domaine – description du projet envisagé

Projet de cession à la commune de Fos-sur-Mer de plusieurs parcelles appartenant au département. Ces parcelles ont été aménagées au fil du temps par la commune en trottoirs et chemins piétonniers. Détermination de la valeur vénale

### 4 - Description du bien

Référence cadastrale: AX82 – AX136 – AX169 – AX211 – AX237 – AX239 Trottoirs et voiries.

### 5- Situation Juridique

- nom du propriétaire : Conseil Départemental des Bouches du Rhône.
- Situation d'occupation : Bien présumé libre de toute location ou occupation.



Commission permanente du 25 sept 2020 - Rapport n° 116

Liberté · Égaliré · Fraternice
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### 6 - Urbanisme et réseaux

RNU en zone PAU / PLU arrêté en juin 2017, en cours d'approbation. Zone UDC du PLU.

### 7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.

La valeur vénale du bien est estimée à :

AX82 - AX136 - AX169 - AX211 - AX237 - AX239 : 2 150 € HT

#### 8 – Durée de validité

12 mois.

#### 9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologic préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de poliution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur Régional des Finances Publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône, et par délégation, L'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques,

Philippe ROUANET

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichlers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.



#### DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Pôle Expertise et Service Aux Publics

Division des Missions Domaniales

Pôle d'Evaluation Domaniale

16. rue Borde

13357 MARSEILLE CEDEX 20 Téléphone : 04.91.09 60.71

drfip13.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par Eric LÉGER Téléphone : 04 91 09 60 89

eric.leger@dgfip.finances.gouv.fr Réf : AVIS N° 2019-039V1750 Le Directeur Régional des Finances Publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône

à

Hôtel Départemental des Bouches du Rhône
A l'attention de M<sup>m</sup> Marie-Paule BICIACCI.
Direction des routes et des ports
Arrondissement de l'Étang de Berre / Pôle foncier
42 route de St Pierre
13500 MARTIGUES

### AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Trottoirs et voiries

Contenance cadastrale :  $AW31 (143 \text{ m}^2) - AW32 (100 \text{ m}^2) - AW55 (10 \text{ m}^2) - AW56 (113 \text{ m}^2) - AW57 (167 \text{ m}^2) - AW249 (226 \text{ m}^2) - AW251 (207 \text{ m}^2) - AW253 (17 \text{ m}^2) - AW255 (222 \text{ m}^2)$ 

Adresse du bien : Ancienne Rolte départementale 51b. Chemin de Phion - 13270 Fos-sur-Mer

VALEUR VÉNALE : 3 210 € HT (Trois mille deux cent din Euros Hors Tanes)

1 - Service consultant

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHÔNE.

AFFAIRE SUIVIE PAR:

M<sup>me</sup> Marie-Paule BICIACCI (mariepaule,biciacci@departement13.fr)

31/07/2019

2 = DATE DE CONSULTATION

DATE DE RÉCEPTION : 06/08/2019

DATE DE VISITE : Bien non visité

DATE DE CONSTITUTION DU DOSSIER « EN ÉTAT » : 21/08/2019

3 - Opération soumise à l'avis du Domaine - description du projet envisagé

Projet de cession à la commune de Fos-sur-Mer de plusieurs parcelles appartenant au département. Ces parcelles ont été aménagées au fil du temps par la commune en trottoirs et chemins piétonniers. Détermination de la valeur vénale

4 - Description du bien

Référence cadastrale: AW31 – AW32 – AW55 – AW56 – AW57 – AW249 – AW251 – AW253 AW255 Trottoirs et voiries.

### 5-Situation Juridique

- nom du propriétaire : Conseil Départemental des Bouches du Rhône.
- Situation d'occupation : Bien présumé libre de toute location ou occupation.

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS Commission permanente du 25 sept 2020 - Rapport n° 116

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

6 - Urbanisme et réseaux

RNU en zone PAU / PLU arrêté en juin 2017, en cours d'approbation. Zone UDC du PLU.

7 – Détermination de la valeur vénale

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.

La valeur vénale du bien est estimée à :

AW31 - AW32 - AW55 - AW56 - AW57 - AW249 - AW251 - AW253 AW255 :

3 210 C HT

8 – Durée de validité

12 mois.

#### 9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liès à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur Régional des Finances Publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône, et par délégation, L'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques,

Philippe ROUANET

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.



#### DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Pôle Expertise et Service Aux Publics

Division des Missions Domaniales

Pôle d'Evaluation Domaniale

16, rue Borde

13357 MARSEILLE CEDEX 20 Téléphone : 04,91,09.60.71

drfip13 pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Eric LÉGER Téléphone : 04 91 09 60 89

eric,leger@dgfip.finances.gouy.fr Réf : AVIS N° 2019-039V1751

Le Directeur Régional des Finances Publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône

à

Hôtel Départemental des Bouches du Rhône A l'attention de M<sup>ne</sup> Marie-Paule BICIACCI. Direction des routes et des ports Arrondissement de l'Étang de Berre / Pôle foncier 42 route de St Pierre 13500 MARTIGUES

### AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Trottoirs et voiries

Contenance Cadastrale: AN27 (72 m²) - AN46 (119 m²) - AN47 (134 m²) - AN48 (151 m²) - AN86

 $(178 \text{ m}^2) - \text{AN87} (159 \text{ m}^2) - \text{AN88} (88 \text{ m}^2) - \text{AN308} (117 \text{ m}^2).$ 

Adresse du bien: Ancienne Route départementale 51b -- Chemin de David -- 13270 Fos-sur-Mer

VALEUR VÉNALE : 3 050 € HT (Trois mille cinquante Euros Hors Tanes)

1 - SERVICE CONSULTANT

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHÔNE.

AFFAIRE SUIVIE PAR :

Mme Marie-Paule BICIACCI

(mariepaule.biciacci@departement13.fr)

2 - DATE DE CONSULTATION

: 31/07/2019

DATE DE RÉCEPTION

: 06/08/2019

DATE DE VISITE

: Bien non visité

DATE DE CONSTITUTION DU DOSSIER (CEN ÉTAT »

: 21/08/2019

# 3 - Opération soumise à l'avis du Domaine - description du projet envisagé

Projet de cession à la commune de Fos-sur-Mer de plusieurs parcelles appartenant au département. Ces parcelles ont été aménagées au fil du temps par la commune en trottoirs et chemins piétonniers. Détermination de la valeur vénale

### 4 - Description du bien

Référence cadastrale: AN27 - AN46 - AN47 - AN48 - AN86 - AN87 - AN88 - AN308 Trottoirs et voiries.

### 5- Situation Juridique

- nom du propriétaire : Conseil Départemental des Bouches du Rhône.
- Situation d'occupation : Bien présumé libre de toute location ou occupation.

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS Commission permanente du 25 sept 2020 - Rapport n° 116

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

#### 6 - Urbanisme et réseaux

RNU en zone PAU / PLU arrêté en juin 2017, en cours d'approbation. Zone UDC du PLU.

### 7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.

La valeur vénale du bien est estimée à :

AN27 -- AN46 -- AN47 -- AN48 -- AN86 -- AN87 -- AN88 -- AN308 : 3 050 € HT

### 8 - DURÉE DE VALIDITÉ

12 mois.

### 9 - Observations particulières

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur Régional des Finances Publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône, et par délégation, L'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques,

Philippe ROUANET

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques



### DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-CÒTE D'AZUR ET DU DÉPARTEMENT CES BOUCHES-DU-HHÔNE

Pôle Expertise et Service Aux Publics

Division des Missions Domaniales
Pôle d'Evaluation Domaniale

16. rue Borde

13357 MARSEILLE CEDEX 20 Téléphone : 04.91.09.60 71

drfip13.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Eric LÉGER Téléphone : 04 91 09 60 89 Bric Jeger@dgfip finances gouv fr

Réf : AVIS N° 2019-039V1747

Le Directeur Régional des Finances Publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône

à

Hôtel Départemental des Bouches du Rhône A l'attention de M<sup>re</sup> Marie-Paule BICIACCI. Direction des routes et des ports Arrondissement de l'Étang de Berre / Pôle foncier 42 route de St Pierre 13500 MARTIGUES

### AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Troitoirs et voiries

CONTENANCE CADASTRALE: AO180 (269 m²) = AP133 (6 m²) = AP161 (4 m²) = AP167 (7 m²) = AP384 (121 m²) = AP454 (63 m²)

Adresse du bien : Ancienne Route départementale 51b. Chemin du Gari - 13270 Fossur-Mer

VALEUR VÉNALE: 1 390 € HT (MILLE PROIS CENT QUATRE-VINGT-DIN EUROS HORS TAXES)

I - SERVICE CONSULTANT

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHÔNE.

ALL THE SUBTREE

Marie-Paule BICIACCI

(mariepaule.biciacci a departement 13.fr)

2 - DATE DE CONSULTATION

31/07/2019

DATE DE RÉCEPTION

06/08/2019

DATE DE VISITE

Bien non visité

DATE OF CONSTITUTION OF DOSSIER « EN ÉTAT »

21/08/2019

### 3 - Opération soumise à l'avis du Domaine - description du projet envisagé

Projet de cession à la commune de Fos-sur-Mer de plusieurs parcelles appartenant au département. Ces parcelles ont été aménagées au fil du temps par la commune en trottoirs et chemins piétonniers. Détermination de la valeur vénale

### 4 - Description du bien

Référence cadastrale : AO180 AP133 AP161 AP167 AP384 AP454 Trottoirs et voiries.

### 5 Situation Juridique

- nom du propriétaire : Conseil Départemental des Bouches du Rhône.
- Situation d'occupation : Bien présumé libre de toute location ou occupation.

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS Commission permanente du 25 sept 2020 - Rapport n° 116

6 - Urbanisme et réseaux

RNU en zone PAU / PLU arrêté en juin 2017, en cours d'approbation. Zonc UDC du PLU.

7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.

La valeur vénale du bien est estimée à :

AO180 - AP133 - AP161 - AP167 - AP384 - AP454 : 1 390 € HT

8 - Durée de validité

12 mois.

### 9 - Observations particulières

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques.
Directeur Régional des Finances Publiques de
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département
des Bouches-du-Rhône, et par délégation.
L'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques,

Philippe ROUANET

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement competentes de la Direction Générale des Finances Publiques